



Assemblée générale

Soixante-seizième session

74^e séance plénière

Lundi 23 mai 2022, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

*En l'absence du Président, M. Kridelka (Belgique),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 26 de l'ordre du jour à sa 54^e séance plénière, le 17 décembre 2021. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 26 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 26 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 26 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer rapidement sur le projet de résolution dont elle est saisie aujourd'hui.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 26 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/506 B).

Point 26 de l'ordre du jour (suite)

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Projet de résolution (A/76/L.55)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 26 de l'ordre du jour pour se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/76/L.55.

J'informe l'Assemblée que les délégations peuvent prononcer leurs déclarations liminaires depuis leur siège ou de la tribune, selon leur préférence.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.55.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Cette gerbe de blé représente une miche de pain pour une famille pauvre quelque part dans le monde. Cette plante sacrée, le blé, est une source de vie, d'abondance et de résilience pour 35% de la population mondiale, soit 2,7 milliards de personnes, qui vivent principalement en Asie et en Afrique. Cependant, le blé est désormais une denrée rare pour des millions de personnes. C'est pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui. Si nous pouvons adopter le projet de résolution A/76/L.55 et faire en sorte que des millions de personnes aient accès à de la nourriture et à du pain, nous aurons œuvré pour la paix.

Comme je l'ai dit, notre monde fait face à une nouvelle crise. Celle-ci pourrait mettre en péril chaque foyer et avoir des effets durables. L'insécurité alimentaire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



et la famine menacent des millions de personnes dans le monde, notamment dans les pays en développement et les pays vulnérables. Nous sommes réunis ici parce que nous avons décidé de relever ce défi ensemble, comme nous en avons le devoir. Nous sommes venus dans un but commun, pour dire que nous, peuples des Nations Unies, travaillerons de manière solidaire pour prévenir la faim. Nous avons exprimé cette détermination dans un document qui reflète nos espoirs d'unité et de solidarité, et nous nous engageons à gagner cette nouvelle bataille. Il s'agit d'un projet de résolution qui traduit notre désir de veiller à ce que nous ne voyions plus jamais un enfant, ou tout autre être humain, souffrir de la faim où que ce soit dans le monde. Il est né de la crainte que les longues files d'attente pour acheter du pain ne conduisent à de longues périodes de souffrances, d'inégalités et d'instabilité.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/76/L.55, intitulé « État de l'insécurité alimentaire mondiale ». Qui aurait pu imaginer qu'en 2022, nous serions en train de parler d'une menace de faim généralisée, voire de famine, pour des millions de personnes à travers le monde ? Cela est tout simplement inacceptable. La couverture de la dernière édition de *The Economist* mérite d'être mentionnée dans notre débat d'aujourd'hui. Le portrait de grains de blé en forme de crânes humains qui y figure est un rappel terrifiant et un avertissement alarmant de la crise alimentaire mondiale qui frappe notre planète. Partout, les populations font face à des crises multiples, pouvant conduire à une situation désastreuse. La crise liée à la flambée des prix des denrées alimentaires, du carburant et des engrais est aggravée par la crise climatique, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et, maintenant, le conflit. Les populations sont fatiguées, épuisées, effrayées et désespérées. Elles n'ont vraiment pas besoin d'avoir du mal à mettre quelque chose dans leur assiette. Le système multilatéral a atteint ses limites. Les pays en développement et vulnérables, en particulier les pays endettés, sont mis à l'épreuve comme jamais auparavant. Cette crise mondiale multidimensionnelle nécessite des solutions mondiales et le système multilatéral doit être au cœur de chaque solution et de chaque aspect du relèvement.

La hausse des prix des denrées alimentaires et l'inflation ont toujours été des facteurs d'agitation sociale. Des troubles sociaux et des manifestations ont fait leur apparition dans plusieurs parties du monde en réponse à la flambée des prix alimentaires. L'instabilité refait surface dans de nombreuses régions, et le temps

presse. Si nous n'agissons pas maintenant, la situation ne fera qu'empirer, et les troubles sociaux conduiront à l'instabilité et aux conflits. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé la semaine dernière (voir S/PV.9036), faute de nourrir les gens, vous alimentez les conflits.

Ce sont ces facteurs qui nous ont amenés à travailler ensemble sur ce projet de résolution. Nous voulions un document non politisé, ciblé, neutre et orienté vers l'action. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est le résultat d'une initiative du Liban et des efforts et négociations acharnés d'un groupe restreint de pays qui ont constaté la gravité de la situation et ont décidé d'agir pour y remédier. Outre mon pays, le Liban, les membres du groupe restreint sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Botswana, le Brésil, le Canada, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la France, la Grèce, l'Italie, le Kenya, la Malaisie, le Mexique, la Norvège, le Pakistan, le Qatar, le Sénégal, la Tunisie et l'Uruguay. J'ai le plaisir d'annoncer qu'ils se sont activement employés à trouver des solutions à cette crise et à faire prendre conscience de sa gravité. Les États-Unis ont organisé une réunion ministérielle ici même, à l'ONU, la semaine dernière, présidée par le Secrétaire d'État Anthony Blinken et à laquelle ont participé des ministres du monde entier, et le Conseil de sécurité a organisé une séance ce mois-ci sous la présidence des États-Unis pour débattre de la sécurité alimentaire (voir S/PV.9036). Un autre membre du groupe, l'Italie, organisera début juin un dialogue ministériel méditerranéen sur la crise de la sécurité alimentaire. Ces initiatives s'ajoutent aux nombreux efforts déployés par d'autres acteurs pour apporter une aide aux pays durement touchés par la crise alimentaire.

Sous la direction du Secrétaire général, l'ONU a fait un travail formidable pour relever les défis nés de cette crise. Nous appuyons les nombreuses mesures qu'elle a prises, notamment le lancement par le Secrétaire général du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont également à l'avant-garde de cette bataille, trouvant des solutions et prêtant main forte aux pays vulnérables en particulier.

Avec l'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée générale projettera un message fort d'unité et de solidarité, les deux éléments dont nous avons besoin pour faire face à cette crise. Elle montrera au monde que nous partageons toujours un objectif commun, et que ce qui nous unit est plus grand et plus fort que ce

qui nous divise. Nous voulions également que ce projet de résolution soit une résolution pour la paix, une passerelle pour la paix, qui montrera que le multilatéralisme est vivant et résilient. Elle signalera au monde que nous sommes tous unis dans la lutte contre la faim.

Je tiens à remercier les membres du groupe restreint pour leur travail et les efforts qu'ils ont fournis dans le cadre de ce projet de résolution. Je remercie également tous les États Membres qui se sont déjà portés coauteurs du projet de résolution et invite les autres à les rejoindre. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix et que l'Assemblée générale enverra un message fort d'unité, de compassion et de solidarité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.55, intitulé « État de l'insécurité alimentaire mondiale ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.55, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Guinée équatoriale, Émirats arabes unis, Érythrée, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kiribati, Lettonie, Lesotho, Liberia, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nigeria, Norvège, Oman, Ouganda, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.55 ?

Le projet de résolution A/76/L.55 est adopté (résolution 76/264).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote après adoption, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bratchyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au sujet de la résolution 76/264, que nous venons d'adopter, je voudrais réaffirmer la position de la délégation ukrainienne sur la question de la sécurité alimentaire.

L'Ukraine, qui contribue de manière fiable à la sécurité alimentaire mondiale et qui est l'un des principaux fournisseurs de denrées alimentaires dans le monde, souscrit sans réserve à l'engagement d'agir d'urgence, à l'échelle voulue et de façon concertée, pour répondre aux besoins pressants en matière de sécurité alimentaire et de nutrition de millions de personnes dans le monde. Ces dernières années, la situation alimentaire s'est dégradée pour les plus vulnérables, en raison notamment des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des changements climatiques. Mais cette année, le monde fait face à une menace nouvelle et sans précédent, une véritable guerre d'agression déclenchée par la Russie contre l'Ukraine.

Outre ses violations du droit international et de l'ordre fondé sur des règles, la Russie a également porté atteinte à la sécurité alimentaire mondiale, car environ 400 millions de personnes dans le monde, mais surtout en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, dépendent des approvisionnements en céréales et en carburant provenant de l'Ukraine. Aujourd'hui, en raison du blocus que la Russie impose aux ports maritimes ukrainiens, nous avons pratiquement cessé d'exporter des céréales. De vastes zones de l'est et du sud de l'Ukraine sont encore des zones de combat ou sous occupation temporaire. C'est pourquoi nous nous attendons à ce que la récolte de cette année ne représente que la moitié des rendements de l'année dernière. Les efforts déployés par la Russie pour s'emparer des céréales ukrainiennes aux fins de sa propre consommation ou pour les vendre illégalement sur les marchés internationaux représentent une autre menace. Les occupants russes ont déjà volé entre 400 000 et 500 000 tonnes de céréales au moins. Presque tous les navires céréaliers qui quittent le port

de Sébastopol temporairement occupé sont chargés de marchandises ukrainiennes volées. Nous exigeons que la Russie cesse ses vols illicites de céréales, lève son blocus sur les ports ukrainiens, rétablisse la liberté de navigation et permette le passage des navires commerciaux.

Nous condamnons fermement tous les discours qui visent à manipuler l'opinion pour lui faire croire que les sanctions contre la Russie empêchent de traiter efficacement la question des exportations agricoles. Dès que la Russie sera contrainte d'arrêter la guerre, la menace imminente de la faim s'envolera, notamment pour les plus vulnérables. Autrement, la famine et la souffrance de millions de personnes lui seront intégralement imputées.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le groupe de pays à l'origine de la résolution 76/264 d'avoir rédigé ce texte. Nous nous félicitons du fait qu'il soit consacré à la nécessité de garantir la sécurité alimentaire mondiale, qui est, traditionnellement, l'une des priorités de la Russie. C'est avec plaisir que nous nous associons au consensus sur ce document important. Toutefois, nous avons également quelques observations à formuler.

Nous partageons les préoccupations concernant la détérioration de la situation dans ce domaine et le fait que la flambée des prix et l'instabilité des marchés de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires au cours des six derniers mois ont naturellement eu des répercussions sur la situation générale en matière de sécurité alimentaire. À cet égard, nous sommes satisfaits de l'approche globale de la résolution concernant les raisons de ce problème. Ma délégation a déjà présenté une analyse détaillée des facteurs à l'origine de la situation actuelle, notamment dans le document de l'Assemblée générale publié sous la cote A/76/798 et dans notre déclaration à la séance du 19 mai du Conseil de sécurité (voir S/PV.9036). Nous espérons seulement que ces documents seront dûment examinés et utilisés par le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière mis en place par le Secrétaire général. Bien que nous comprenions la nécessité d'établir ce mécanisme pour que le système des Nations Unies puisse examiner de manière approfondie les multiples défis qui se présentent à lui et auxquels il doit faire face, force est de constater que l'analyse et les recommandations figurant dans le premier rapport du Groupe ne sont malheureusement pas exhaustives. En tout état de cause, elles passent notamment sous silence le rôle majeur joué par les sanctions illégales, y compris celles imposées à la Russie.

Le fait est que ce sont les sanctions et les restrictions qui ont déstabilisé et continuent de déstabiliser les marchés de l'énergie. Ce sont les sanctions qui perturbent les chaînes d'approvisionnement et les voies de transport établies. Elles entraînent des problèmes pour l'assurance et l'affrètement des navires marchands, et leurs interdictions menacent l'entrée des navires dans les ports. Certaines transactions ne peuvent pas être payées. Les excuses concernant les dérogations et le caractère ciblé des sanctions ne résistent pas à un examen critique. Même les analystes occidentaux et les structures internationales ont reconnu les effets des sanctions sur le marché alimentaire, c'est pourquoi il est particulièrement regrettable que le Groupe mondial d'intervention, qui a été créé précisément pour régler cette crise, n'ait pas osé en parler. Si le Groupe entend réellement travailler de manière impartiale afin de parvenir à un véritable règlement de ces questions, il importe qu'il comprenne que le fait de négliger l'un des principaux facteurs ne fera qu'aggraver la situation. Nous sommes donc contraints de nous dissocier de la formule « prend note avec satisfaction » qui figure au paragraphe 3 de la résolution, au sujet du premier rapport du Groupe. Nous espérons que son deuxième rapport sera équilibré et tiendra compte des différents points de vue.

Pour notre part, nous confirmons que la Russie reste un fournisseur responsable de ressources énergétiques et de denrées alimentaires. Nous prévoyons qu'à partir du 1^{er} août et jusqu'à la fin de l'année, nous serons en mesure de proposer environ 20 millions de tonnes de céréales à l'exportation via le port de Novorossiisk. Nous sommes également prêts à discuter d'autres achats, notamment d'engrais, dont le potentiel d'exportation de juin à décembre de cette année est estimé à environ 22 millions de tonnes.

Nous sommes une fois de plus obligés de réfuter les accusations dont nous faisons l'objet et les tentatives de faire porter à la Russie la responsabilité de la situation difficile dans laquelle se trouve la sécurité alimentaire mondiale. Ce n'est pas nous, mais l'Ukraine qui bloque les navires dans les ports et pose des mines dans ses eaux maritimes, alors que la Russie ouvre quotidiennement des couloirs humanitaires pour les navires qui se rendent dans la direction du sud-ouest des eaux territoriales ukrainiennes. L'Ukraine continue malgré tout d'exporter des denrées alimentaires, bien qu'en plus petites quantités, par voie ferroviaire et par barge sur le Danube. Selon les données communiquées par les ministères ukrainiens compétents, l'Ukraine a exporté 1,4 million de tonnes de maïs et de blé en mars

et 1 million de tonnes de céréales en avril. Nos collègues ukrainiens seraient plus à même de préciser leurs destinations. Nous ne faisons que citer les données publiées par Bloomberg concernant l'approvisionnement d'un pays de l'Union européenne via le port roumain de Constanta. Nous savons que des champs sont minés, mais ce sont les forces armées ukrainiennes qui en sont responsables. Elles bombardent également des zones qu'elles ne contrôlent pas, où les agriculteurs ont commencé à travailler dans les champs. Dans le sud de la région de Kherson, les militaires russes ont désactivé plus de 12 000 objets explosifs lors du déminage humanitaire de terres agricoles.

Enfin, je voudrais recommander aux collègues qui, aujourd'hui et en d'autres occasions, nous ont accusés de saboter les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, de commencer par se pencher sur leur propre bilan. Ils devraient d'abord se demander si la livraison à l'Ukraine d'armes d'une valeur de dizaines de milliards de dollars, milliards qu'ils ne pouvaient pas consacrer auparavant au développement durable, contribue à la réalisation du Programme 2030.

M^{me} Sandller (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier les pays qui ont proposé la résolution 76/264 sur l'état d'insécurité alimentaire mondiale, que nous venons d'adopter. C'est une question qui intéresse particulièrement l'Argentine. Nous comprenons que la situation actuelle crée des défis encore plus pressants qui nous empêchent d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2 visant à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable. C'est pourquoi l'Argentine, conformément à sa position historique de défense du multilatéralisme, soutient activement toutes les initiatives visant à lutter contre l'insécurité alimentaire qui sont promues dans des instances telles que celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. C'est précisément en raison de l'importance que mon pays attache à la question de la sécurité alimentaire et à la recherche d'un consensus que nous aurions souhaité que le processus qui a conduit à la rédaction de cette résolution soit plus ouvert et plus inclusif, afin de garantir la participation constructive de tous les États Membres.

Nous regrettons qu'un texte final ait été présenté sur la sécurité alimentaire, un sujet sur lequel l'Argentine a beaucoup à apporter puisqu'elle est l'un des plus grands producteurs de denrées alimentaires au monde et qu'elle a participé activement au Sommet sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu l'année dernière à

l'Assemblée générale. Cependant, en dépit du processus suivi pour cette résolution et compte tenu de l'importance considérable que mon pays accorde à la sécurité alimentaire, nous avons décidé de nous rallier au consensus au moment de son adoption.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté de l'Argentine de participer de manière constructive, comme nous l'avons toujours fait, à toute initiative qui permette d'accomplir des progrès en vue de libérer le monde de la faim.

M. Segura Aragón (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La question de la sécurité alimentaire est une priorité absolue pour El Salvador. Au niveau national, nous avons pris différentes mesures pour garantir le droit à l'alimentation et à la nutrition dès la petite enfance et tout au long de la vie. Nous nous sommes engagés à améliorer les conditions sanitaires au moyen d'initiatives telles que la politique *Crecer Juntos*, qui favorise le développement du jeune enfant en encourageant l'allaitement maternel, la nutrition et les soins précoces, ainsi que la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le plan directeur de sauvetage de l'agriculture et la stratégie de distribution de repas sains et durables dans les écoles, de même que les programmes Rural Adelante, RECLIMA et Sembrando Vida, entre autres.

Conscients des effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, nous prenons des mesures pour accroître notre résilience. Ces actions sont d'autant plus urgentes que nous sommes situés dans l'une des zones les plus vulnérables aux changements climatiques et que nous faisons partie du corridor sec d'Amérique centrale. Des événements météorologiques à fort impact se produisent avec une fréquence et une intensité accrues, comme les tempêtes tropicales Amanda et Cristobal et les ouragans Eta et Iota, qui ont durement frappé l'Amérique centrale. La hausse des températures, les inondations et les sécheresses, entre autres, ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier pour les familles qui dépendent de l'agriculture et de l'élevage pour leur subsistance.

En outre, cette question revêt une grande importance à l'échelle internationale, notamment parce que, selon le dernier rapport de 2021 sur *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, la faim dans le monde a augmenté durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et touche entre 720 et 811 millions de personnes. De même, la plus forte augmentation de l'insécurité alimentaire modérée ou grave a été enregistrée en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique.

El Salvador considère donc qu'il est urgent de s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire, notamment dans le contexte des multiples crises provoquées par la pandémie de COVID-19, qui se manifestent par des défis tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pénuries de produits de base, la hausse des prix et les pertes d'emplois, entre autres.

Il ressort de tout cela qu'il est nécessaire que les États et les différents acteurs unissent leurs efforts pour lutter contre l'insécurité alimentaire. C'est pourquoi mon pays appuie tous les efforts déployés dans ce domaine, tant au sein de l'Assemblée générale que dans le cadre d'autres organes, organismes et programmes des Nations Unies.

Nous regrettons donc que la résolution 76/264, sur l'état de l'insécurité alimentaire mondiale, n'ait pas été le fruit d'un processus de consultation ouvert, transparent et inclusif. Mon pays lance un appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils mettent en place des processus permettant des débats efficaces et transparents sur ce type de questions, débouchant sur des documents orientés vers l'action et qui tiennent compte des opinions de la majorité des Membres de l'Organisation. Nous espérons que ces méthodes d'exclusion ne deviendront pas une pratique récurrente au sein de l'Organisation, ce qui nuirait à son caractère inclusif et à sa légitimité.

Cela étant, El Salvador s'est associé au consensus sur la résolution 76/264.

M^{me} Kavaleuskaya (Biélorus) (*parle en russe*) : La République du Biélorus partage les préoccupations des États qui se sont portés coauteurs de la résolution 76/264, concernant la menace potentielle de la faim dans le monde. Nous comprenons également les raisons pour lesquelles la résolution est présentée à ce moment précis, bien que la question de la faim était tout autant d'actualité pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Malheureusement, la résolution ne prend pas en considération un élément important qui a de graves répercussions sur la sécurité alimentaire et que de nombreuses délégations n'ont pas mentionné, à savoir les mesures coercitives unilatérales. Citons par exemple l'interdiction des exportations d'engrais potassiques du Biélorus, qui représentent environ 20 % du marché mondial, ce qui a contribué à la hausse des prix des engrais en 2021 et a gravement compromis la sécurité alimentaire.

L'Occident a imposé cette interdiction irréfléchie au Biélorus avant même le début du conflit en Ukraine. Il ne fait aucun doute que les mesures coercitives unilatérales ont des effets néfastes sur la sécurité alimentaire dans le monde. Le Secrétaire général l'a souligné à plusieurs reprises récemment. L'imposition de sanctions perturbe inévitablement les échanges commerciaux mondiaux, ce qui a de graves répercussions sur la stabilité financière et le potentiel commercial des pays auxquels ces restrictions sont imposées. Le recours aux sanctions est inutile et contre-productif, et les sanctions ne devraient pas être utilisées dans les relations interétatiques.

Il est également décourageant de constater que les pays qui utilisent activement les sanctions essaient de tromper la communauté mondiale en niant les véritables causes des pénuries alimentaires et en faisant porter à d'autres la responsabilité de l'amélioration de l'insécurité alimentaire. Le Biélorus est prêt à poursuivre ses efforts pour contribuer à garantir et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position sur la résolution 76/265.

Nous allons maintenant entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

Je donne la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'aggravation de la crise alimentaire mondiale exige une action urgente, coordonnée et unifiée de notre part. Aujourd'hui, nous avons prouvé que nous pouvons nous unir pour relever les défis les plus cruciaux de notre époque. L'Union européenne se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 76/264. Pour démontrer leur plein appui, nos 27 États membres se sont portés coauteurs de la résolution. Je tiens à remercier le Liban d'avoir pris cette initiative importante à ce moment décisif.

La sécurité alimentaire, particulièrement en ce qu'elle concerne les pays les plus vulnérables, reste une priorité absolue pour l'Union européenne et ses États membres. C'est pourquoi, en cette période de crise alimentaire mondiale aiguë, nous sommes déterminés à promouvoir des solutions à tous les niveaux, y compris

sur le plan multilatéral. C'est également pourquoi, tout en appuyant pleinement cette importante résolution, nous aurions souhaité que le principal facteur d'accélération de cette crise mondiale de la sécurité alimentaire soit clairement mis en contexte.

Si l'on veut apporter une réponse efficace à l'échelle mondiale, il faut déterminer les causes de manière précise et factuelle. Soyons clairs : les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la pandémie de COVID-19 et les situations de conflit contribuent tous à la faim, à l'inflation et à la pauvreté. Toutefois, c'est la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, l'un des principaux greniers du monde, en particulier pour les pays du Sud, qui a perturbé les chaînes alimentaires mondiales et bloqué l'exportation de denrées alimentaires de l'Ukraine vers le reste du monde.

C'est un fait. Il s'appuie sur des preuves et est largement documenté, notamment dans la présentation du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, créé par le Secrétaire général. Il a également été mis en évidence la semaine dernière lors de la réunion ministérielle de l'Appel à l'action pour la sécurité alimentaire mondiale et du débat public du Conseil de sécurité sur les conflits et la sécurité alimentaire (voir S/PV.9036).

Ne nous laissons donc pas abuser par la manipulation de l'information pratiquée par la Russie, ni par sa campagne de désinformation. C'est la guerre injustifiée, non provoquée et illégale de la Russie contre l'Ukraine qui a provoqué ces effets dévastateurs. Le fait de désigner les sanctions comme étant la cause de la hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde est une piètre tentative de dissimuler la vérité et de détourner les efforts des domaines où ils sont nécessaires. Les sanctions visent à réduire la capacité du Kremlin de financer son agression contre l'Ukraine et son peuple. Elles sont soigneusement élaborées de manière à éviter toute répercussion sur le secteur agricole.

J'ai parlé des causes, évoquons maintenant la riposte. L'Union européenne a été l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire et d'aide au développement à l'appui de l'aide alimentaire et nutritionnelle. Nous allons renforcer notre action en cette période critique. Nous avons intensifié notre aide humanitaire, en tirant parti de l'action collective de l'Union européenne et de ses États membres.

Le mois dernier, nous avons levé 10 milliards d'euros au total pour le Sahel, la Corne de l'Afrique et la Syrie. Nous nous attachons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer le bon fonctionnement des marchés et des flux commerciaux. Nous demandons à toutes les parties concernées de prendre des mesures pour faciliter l'exportation de denrées alimentaires depuis les ports de la mer Noire. Alors que ces efforts se poursuivent, nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider l'Ukraine à exporter les céréales qui sont bloquées dans le pays en raison de la guerre russe, et pour aider le monde à y avoir accès. En ce moment même, nous lançons le programme de « corridors de solidarité » à cet effet en Ukraine.

L'aide d'urgence accordée aux groupes vulnérables de la population sera complétée par un appui aux pays partenaires sur la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires. Nous devons continuer d'œuvrer à la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables, afin de garantir la sécurité alimentaire mondiale à long terme, conformément au Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en ce qui concerne les initiatives de l'Union européenne, aux stratégies intitulées « Un pacte vert pour l'Europe » et « De la ferme à la table ». Nous appuyons résolument le rôle et le leadership de l'ONU, qui rassemble les principaux organismes des Nations Unies, pour répondre de manière globale à la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous saluons le travail du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière. Nous soutenons également l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire du Groupe des Sept, notamment son objectif consistant à nouer des partenariats en ciblant les régions les plus vulnérables, telles que l'Afrique et la Méditerranée.

Enfin, nous sommes fermement attachés à un multilatéralisme efficace et restons déterminés à ancrer la réponse mondiale en matière de sécurité alimentaire dans le système multilatéral. L'Assemblée trouvera en l'Union européenne une alliée et une partenaire fiable. Nous continuerons de faire preuve de solidarité, en Ukraine et dans le reste du monde, notamment pour atteindre les objectifs de développement durable, partout où cela est nécessaire.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement des États-Unis, je remercie tout d'abord le Liban d'avoir mené à bien l'adoption par consensus de la résolution 76/264. Les États-Unis

continuent de participer activement à la lutte contre l'insécurité alimentaire mondiale au moyen d'une aide humanitaire et de développement importante, et appuient fermement les objectifs énoncés dans la résolution.

Comme d'autres l'ont mentionné, le 18 mai, M. Antony Blinken, le Secrétaire d'État des États-Unis, a convoqué une réunion ministérielle de l'Appel à l'action pour la sécurité alimentaire mondiale à l'ONU, ici à New York. Des dizaines de ministres ont échangé leurs points de vue sur ce qu'il convient de faire pour faire face à la récente aggravation de la faim et de la malnutrition dans le monde. La réunion ministérielle a été suivie d'un débat public du Conseil de sécurité sur les conflits et la sécurité alimentaire (voir S/PV.9036). Tout cela s'est déroulé dans le cadre des journées d'action sur la sécurité alimentaire mondiale. À la fin de la réunion ministérielle, le Secrétaire Blinken a publié un résumé du Président, intitulé « Appel à l'action : feuille de route pour la sécurité alimentaire mondiale », qui présente les principales mesures que les pays peuvent prendre pour faire face à cette crise. Cette feuille de route comprend des mesures visant notamment à accroître l'offre agricole, satisfaire les besoins humanitaires immédiats, maintenir l'ouverture des marchés alimentaires et agricoles, relancer la production d'engrais et renforcer la résilience agricole à long terme. Aujourd'hui, je voudrais inviter toutes les délégations présentes dans cette salle à adhérer également à cette feuille de route. En agissant ainsi, elles feront la preuve de leur solidarité sur la scène mondiale dans la lutte contre la faim et contribueront à créer une dynamique permettant de mettre en œuvre des solutions.

Même si nous sommes fiers de nous porter coauteurs de la résolution 76/264, je dois constater avec regret, comme d'autres orateurs l'ont fait avant moi, que le texte n'évoque pas le principal facteur responsable de l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la hausse des prix des produits de base dans le monde, à savoir l'invasion brutale, non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie. C'est la destruction par la Russie des fermes ukrainiennes, de son secteur agricole et des aliments destinés à l'exportation qui contribue directement à la faim et à la malnutrition dans le monde. Les États-Unis rappellent qu'ils ne sont pas partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et soulignent que la résolution d'aujourd'hui est non contraignante et ne change pas l'état actuel du droit international conventionnel ou coutumier en ce qui concerne les droits humains, notamment le droit à l'alimentation. Nous considérons que les références

abrégées ou modifiées à certains droits humains qui figurent dans la résolution sont des références aux termes plus précis et largement acceptés utilisés dans les traités applicables ou dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous notons également que les États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels se sont engagés à concrétiser progressivement les droits évoqués dans la Déclaration et, conformément à cela, nous maintenons notre position selon laquelle il n'existe pas de droit distinct pour l'accès à une alimentation sûre et nutritive. Les États-Unis reconnaissent fermement le droit à une alimentation adéquate comme une composante du droit à un niveau de vie décent et maintiennent que dans le cadre de la réalisation progressive de ce droit, les États disposent d'un éventail de politiques et de mesures qui peuvent être appropriées. Par conséquent, nous ne considérons pas que ce texte contient des obligations particulières ou définit la manière dont les États réalisent progressivement ce droit.

En ce qui concerne la formulation du texte promouvant un système universel et équitable de commerce mondial sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), nous estimons que les organes de l'ONU doivent respecter les mandats indépendants d'autres processus et institutions, notamment les accords commerciaux, et ne doivent pas s'ingérer dans les décisions et les actions d'autres instances, notamment l'OMC. Nous sommes fermement convaincus que l'expression « dans le plein respect des limites planétaires » est vague et mal définie dans le texte. Les États-Unis se sont opposés à cette idée depuis sa conception en 2009, étant donné l'importance que nous avons toujours accordée à la prise de décision fondée sur la science. En outre, aucune référence n'est faite aux limites planétaires dans les instruments cités dans la résolution, tels que l'Accord de Paris, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

À l'issue de cette déclaration générale, les États-Unis ont le plaisir de se porter coauteurs de la résolution 76/264.

M. Woodroffe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme d'autres orateurs l'ont fait avant moi, je voudrais commencer par féliciter le Liban, et en particulier la Représentante permanente du Liban, du leadership dont elle a fait preuve en ce qui concerne la résolution 76/264 et la question capitale de la sécurité alimentaire.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution par consensus, signe fort de la détermination de la communauté internationale à faire face à l'urgence de la crise que le monde traverse. Au début de l'année, l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale a mis en garde contre des niveaux sans précédent d'insécurité alimentaire mondiale, provoquée par une conjugaison de facteurs catastrophique comprenant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique et des conflits. Cette situation a bien évidemment été exacerbée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui, comme l'a dit le Secrétaire général lui-même, menace de faire basculer des dizaines de millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, puis dans la malnutrition, la disette généralisée et la famine. Les conséquences de cette crise pourraient durer des années.

Au cours des réunions tenues la semaine dernière, comme vient de le décrire mon collègue des États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni a clairement indiqué qu'il était solidaire de ceux qui souffrent actuellement. Nous jouerons également notre rôle dans la résolution de cette crise. Nous soutiendrons les pays les plus vulnérables grâce à une aide humanitaire de plus de 3,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Le Royaume-Uni insistera auprès de la Banque mondiale pour qu'elle exécute rapidement ses plans de renforcement des économies fragiles en distribuant 170 milliards de dollars d'aide au cours des 15 prochains mois. Nous veillerons à ce que les marchés alimentaires et agricoles restent ouverts, prévisibles et transparents. La British International Investment, l'institution du Royaume-Uni en charge du financement du développement, augmentera les investissements durables et de qualité, notamment dans le secteur alimentaire et agricole.

Cette crise mondiale nécessite une réponse collective mondiale et la résolution d'aujourd'hui en est un élément important. Mais bien sûr, et comme nous le savons tous, la solution la plus urgente est, pour le dire simplement, entre les mains d'un seul pays. Ce pays peut employer autant d'excuses et de mensonges qu'il le souhaite, comme ceux que nous avons entendus ce matin, mais en réalité, toutes les personnes présentes dans cette salle savent quelque chose de très simple : la Russie peut mettre fin à la crise mondiale en mettant un terme au conflit en Ukraine.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse salue l'adoption de la résolution 76/264 sur l'état de l'insécurité alimentaire mondiale, dont nous nous sommes portés coauteurs, et se rallie au consensus. La sécurité alimentaire mondiale

étant une préoccupation majeure de la Suisse, et ce, au-delà de la résolution d'aujourd'hui, je souhaiterais apporter les compléments suivants.

Les nombreux conflits actuels, notamment la guerre en Ukraine, combinés avec les autres crises déjà existantes, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité et les sécheresses, renforcent la pression sur les systèmes alimentaires, avec des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire dans le monde entier. Nous nous devons d'améliorer les conditions-cadres en faveur d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour toutes et tous et de soutenir en particulier les pays et les personnes les plus vulnérables, qui sont affectés de manière disproportionnée par cette situation. La Suisse est et restera un partenaire fiable, qui respecte les engagements pris, en Ukraine mais aussi dans toutes les autres zones de conflit dans lesquelles la Suisse apporte son soutien. Elle a ainsi, par exemple, alloué récemment plus de 10 millions de francs suisses afin de soutenir les populations dans la Corne de l'Afrique, frappée par l'une des pires sécheresses de son histoire. La Suisse prévoit en outre d'augmenter son aide financière en faveur des pays fragiles et vulnérables, notamment en Afrique. La Suisse continue, enfin, de soutenir le développement de systèmes alimentaires locaux résilients, en encourageant la diversification des acteurs de gouvernance, des méthodes de production préservant les ressources naturelles et des régimes alimentaires sains et équilibrés.

La Suisse est préoccupée par la destruction des capacités de production, de transformation et de commerce, qui a des effets néfastes sur la disponibilité et l'accès permanent et stable à une nourriture qualitative et abordable pour toutes et tous. Afin d'atténuer l'incertitude des marchés internationaux, nous appelons les États à s'abstenir d'imposer des restrictions et interdictions d'exportation. Aujourd'hui plus que jamais, la prévisibilité et la transparence du commerce agricole sont en effet cruciales. Dans ce contexte de chocs et de crises persistantes, nous saluons la feuille de route pour la sécurité alimentaire mondiale et les recommandations du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière du Secrétariat de l'ONU.

La Suisse est convaincue de la nécessité d'accélérer encore davantage la transformation des systèmes alimentaires vers plus de durabilité, d'équité et de résilience, ceci, sur toutes les chaînes de valeur, de la production à la consommation. Nous sommes ravis que la communauté internationale, dans l'esprit d'un

multilatéralisme opérationnel, adopte la résolution qui nous réunit aujourd'hui, et que chaque État s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir afin de contribuer à réduire l'insécurité alimentaire mondiale.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à exprimer ma profonde gratitude au Liban pour avoir joué un rôle de premier plan dans cette entreprise, pour nous avoir rassemblés et pour avoir fait en sorte que nous respections les règles tout au long du processus. Les pays en développement étant les plus touchés par l'aggravation de l'insécurité alimentaire mondiale, il est normal que ce soient eux qui présentent la résolution 76/264 afin de relever les défis actuels sur ce front, en adoptant une approche technique, politiquement neutre et axée sur le développement.

Au cours du débat de ce matin, nous avons entendu un certain nombre de déclarations soulignant que l'approche proposée par le groupe restreint dès le départ, à savoir faire en sorte que ce projet reste politiquement neutre, était la bonne. Nous ne nions pas le nombre de facteurs qui contribuent à la crise de l'insécurité alimentaire mondiale, mais ce n'est pas le moment de lancer des accusations à des fins politiques. Je vais donner un exemple. Certains ont dit très clairement que les sanctions n'ont aucun effet, et le Brésil l'a fait observer au Conseil de sécurité la semaine dernière (voir S/PV.9036). Nous reconnaissons tout à fait que les sanctions n'ont pas été appliquées aux denrées alimentaires et aux engrais. C'est un fait. Mais c'est également un fait que les sanctions ont des effets secondaires sur les aspects financiers et logistiques du commerce agricole, qui ont une incidence sur la disponibilité et les prix des produits alimentaires. Par conséquent, nous aurions préféré éviter les éléments politiques ici aujourd'hui, comme la résolution elle-même a réussi à le faire.

Le Brésil est honoré d'avoir contribué à un texte qui bénéficie d'un parrainage aussi vaste. Nous avons toujours plaidé pour que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition soient des priorités figurant au premier rang du programme d'action multilatéral. Notre pays, qui compte parmi les principaux exportateurs agricoles mondiaux, fournit des denrées alimentaires à plus de 700 millions de personnes, soit environ 10 % de la population mondiale, et est déterminé à contribuer davantage grâce au commerce agricole et à l'intensification durable de nos cultures, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous efforçons également de fournir une aide alimentaire humanitaire et d'urgence en fonction de nos

capacités nationales, comme nous l'avons fait avec notre récent don en nature de plus de 400 000 repas pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine.

Néanmoins, même les puissances agricoles ne sont pas à l'abri de la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Les prix alimentaires atteignent des niveaux record et l'accès aux marchés de deux greniers à blé comptant parmi les plus importants au monde est fortement limité, soit en raison d'un conflit, soit en raison des effets secondaires des sanctions adoptées en réponse à celui-ci. L'inflation augmente, et avec elle, l'instabilité politique et sociale. Si la communauté internationale ne joue pas un plus grand rôle et ne déploie pas des efforts coordonnés et collectifs pour fournir une aide d'urgence aux personnes qui en ont besoin et pour stabiliser les marchés des produits et des apports agricoles, la situation risque de se détériorer davantage, car l'instabilité des prix et la réduction de l'approvisionnement en engrais entraveront la planification et la production au cours des prochaines années. La résolution adoptée aujourd'hui vise à remédier à la situation en poursuivant trois objectifs principaux : sensibiliser toutes les parties prenantes à l'insécurité alimentaire catastrophique, qui s'aggrave ; saluer et appuyer les mesures prises par les organismes basés à Rome et le système des Nations Unies pour s'attaquer aux obstacles immédiats et à long terme à la sécurité alimentaire ; et formuler des recommandations judicieuses et valables pour lutter contre la hausse des prix et stabiliser les marchés agricoles.

Enfin, nous croyons comprendre que cette résolution vise également l'objectif plus général mais tout aussi important de l'unité. Ces dernières années, nous avons été témoins d'une polarisation de plus en plus marquée et d'un consensus mis à mal à l'ONU, alors que pour atteindre nos objectifs convenus au niveau international, nous avons besoin exactement du contraire. La résolution aurait envoyé un message encore plus puissant si elle avait pu être adoptée avec le même sentiment d'urgence que celui avec lequel le Secrétaire général a réagi à la crise en créant le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière. Face à une crise qui pourrait faire basculer des millions de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, voire dans une situation encore plus grave, il est impératif d'inverser la tendance et d'agir ensemble en faveur du multilatéralisme, d'une coopération renforcée et de marchés agricoles ouverts, transparents et équitables. L'Assemblée peut compter sur le Brésil à cette fin.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Si l'on considère que les changements climatiques se rapprochent rapidement de la phase d'alerte rouge et que les objectifs de développement durable ont besoin de soins intensifs d'urgence, on pourrait alors dire que la crise actuelle de la sécurité alimentaire, si elle n'est pas traitée, pourrait, à terme, nécessiter une réanimation cardio-pulmonaire. Les dernières données devraient nous empêcher de dormir la nuit. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 811 millions de personnes souffrent déjà de la faim, et 276 millions d'une grave insécurité alimentaire. Pendant ce temps, l'indice moyen des prix des produits alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au cours des quatre premiers mois de l'année a atteint l'un des niveaux les plus élevés jamais enregistrés.

Avec la hausse des prix des produits agricoles et de l'énergie, les extrêmes météorologiques, la pandémie et les tensions et conflits géopolitiques, nous sommes confrontés à une tempête parfaite, avec une situation qui risque fortement d'empirer avant de s'améliorer, à moins que nous n'agissions de manière décisive et dans l'unité. La Thaïlande se félicite donc des initiatives et des mesures concrètes prises par le système des Nations Unies pour faire face à cette crise alimentaire, que ce soit par le Secrétaire général, le PAM, la FAO, le Conseil de sécurité avec son débat opportun de la semaine dernière (voir S/PV.9036) ou l'Assemblée générale avec la résolution 76/264, sur l'état d'insécurité alimentaire mondiale, adoptée aujourd'hui par consensus. Dans les mois à venir, le Conseil économique et social devra également mettre l'accent sur la manière de surmonter la crise alimentaire et de contribuer ainsi à préserver le développement durable. Cela doit être une priorité du forum politique de haut niveau.

En tant que l'un des plus importants producteurs et treizième exportateur de denrées alimentaires dans le monde, la Thaïlande estime qu'une action multilatérale concertée, ancrée dans le système des Nations Unies et complétée par une coopération régionale, est essentielle pour sortir l'humanité de cette crise. S'agissant de la région Asie-Pacifique, par exemple, les ministres du commerce de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique se sont réunis à Bangkok le week-end dernier et ont réaffirmé leur volonté de s'entraider pour garantir la sécurité alimentaire, en appuyant les efforts déployés par le PAM pour lutter contre la faim et la malnutrition et en appelant à la mise en place d'un environnement commercial et d'investissement propice au renforcement de la sécurité alimentaire.

Quelles sont, selon nous, les mesures à prendre en priorité ? La première mesure doit être prise dès maintenant. Il faut fournir de toute urgence des denrées alimentaires aux personnes souffrant de la faim et à celles qui sont au bord de la famine. Dans le même temps, des financements assortis de conditions favorables et d'autres formes d'appui doivent être accordés à ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les pays à faible revenu et à déficit vivrier, les petits exploitants agricoles et les groupes les plus exposés aux variations de prix, notamment les femmes et les filles. Comme l'a dit le Secrétaire général, il n'y a pas de réponse à la crise alimentaire sans réponse à la crise financière.

La deuxième mesure porte sur le court terme. Les chaînes d'approvisionnement mondiales en produits alimentaires et agricoles doivent être sûres et ouvertes. Les pays doivent s'abstenir d'interdire les exportations de produits alimentaires et maintenir les chaînes d'approvisionnement ouvertes pour permettre la circulation sans entrave des biens essentiels, des denrées alimentaires, des engrais et des produits agricoles. Un cinquième de toutes les exportations d'engrais font actuellement l'objet de restrictions, par exemple. Ces mesures commerciales d'urgence doivent être ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires, sans créer d'obstacles inutiles au commerce, et doivent être conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Les organisations internationales compétentes doivent faciliter le dialogue et la coordination des politiques afin de garantir une circulation efficace des denrées alimentaires, des céréales, des graines oléagineuses, des aliments pour animaux, des carburants, des engrais et des produits de base agricoles.

La troisième mesure concerne le moyen et le long terme. La production durable de denrées alimentaires et de produits agricoles, par exemple au moyen de l'agriculture durable, doit être encouragée plus vigoureusement. La science et la technologie doivent être mobilisées pour augmenter les rendements, renforcer l'efficacité et améliorer le stockage des aliments. À l'horizon 2050, on prévoit que le monde devra nourrir 2 milliards de personnes supplémentaires et donc doubler la production agricole. Pour ses besoins nutritionnels, l'humanité dépend actuellement à 90 % de 15 cultures au total. Pour maintenir ce rythme, il sera peut-être nécessaire, à terme, de nous diversifier.

Pour terminer, nous n'atteindrons jamais le niveau de sécurité alimentaire du jardin d'Éden décrit dans la Bible, avant qu'Adam ne mange la pomme et

ne quitte le paradis. Nous devons toutefois nous unir si nous voulons sauver des millions de personnes du purgatoire de la famine et de la faim. Les populations méritent de jouir de l'un de leurs droits humains les plus fondamentaux : le droit d'avoir accès à des aliments nutritifs, sains, abordables et en quantité suffisante.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à remercier tous les États qui ont appuyé la résolution 76/264, et nous nous félicitons de son adoption par consensus. Nous avons besoin aujourd'hui de ce consensus, de ces efforts concertés et de ce regain d'espoir dans l'efficacité de l'action multilatérale, ainsi que d'une coopération et d'une solidarité accrues. Le consensus obtenu aujourd'hui montre que nous sommes tous conscients de la situation difficile dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui, face à une crise alimentaire qui n'est plus à établir ni à prouver. Elle est devenue un danger tangible qui menace la sécurité alimentaire de millions de personnes, et pas seulement celles qui se trouvent dans des zones de conflit ou des situations humanitaires difficiles. Or, ces groupes vulnérables seront certainement aussi les plus touchés dans de nombreux pays en développement, voire dans certains États à revenu intermédiaire.

Cette crise internationale aggrave les difficultés auxquelles ces pays se heurtent déjà, notamment les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques et d'autres facteurs qui ont épuisé leurs capacités et leurs moyens financiers et amoindri leur aptitude à se relever et à progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La crise menace même d'ébranler la paix sociale et la stabilité politique dans de nombreux pays, notamment au vu de l'inflation record que connaît le monde, avec des taux d'intérêt en hausse, une augmentation de la dette et des sources de financement limitées.

Le temps presse. Nous devons déclarer l'état d'alerte devant cette crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous devons prendre des mesures exceptionnelles et urgentes pour limiter ses répercussions, faire face à la hausse des prix de l'énergie et faciliter l'accès au financement avant que la situation n'empire. À cet égard, la Tunisie renouvelle son appel à la communauté internationale, en particulier le Groupe des Sept, le Groupe des Vingt et les institutions financières internationales, pour qu'elle accorde la priorité à la sécurité alimentaire mondiale et appuie les efforts multilatéraux visant à surmonter la crise de la sécurité alimentaire.

Il s'agit notamment d'apporter un soutien urgent aux pays touchés, en particulier ceux qui sont lourdement endettés, en acceptant des reports d'échéances dans le remboursement de leur dette. Nous exhortons également tous les États Membres à éviter de stocker des produits de base et des denrées alimentaires et à maintenir les marchés et les circuits commerciaux ouverts pour assurer l'acheminement des denrées alimentaires, des carburants et des engrais. Nous espérons que la résolution 76/264 ouvrira la voie à une nouvelle ère de coopération, de solidarité et d'efforts conjoints afin d'empêcher la propagation de la faim et de nouvelles perturbations de la sécurité alimentaire mondiale.

Pour terminer, nous nous félicitons des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial. En outre, nous exprimons de nouveau notre reconnaissance et notre soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général et aux travaux entrepris par le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban, de son rôle moteur et très constructif dans la coordination des efforts du groupe restreint et dans la rédaction de la résolution 76/264, que nous venons d'adopter par consensus. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à tous les États Membres qui se sont portés coauteurs de cette importante résolution. L'Égypte se réjouit aussi d'avoir fait partie du groupe restreint chargé de rédiger la résolution.

L'insécurité alimentaire est aujourd'hui une menace réelle qui touche la plupart des pays en développement, y compris mon pays, l'Égypte, qui est le plus grand importateur de blé au monde et l'un des principaux importateurs nets de produits alimentaires. Le fait que nous sommes parvenus à un consensus sur la résolution 76/264 est la preuve de notre engagement commun d'œuvrer de concert à la réalisation de l'objectif 2 de développement durable relatif à l'élimination de la faim et à la sécurité alimentaire, en adoptant une approche globale et holistique qui tient compte des besoins des pays en développement. À cet égard, nous saluons et appuyons le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, créé par le Secrétaire général, et son comité directeur, présidé par la Vice-Secrétaire générale. Nous attendons avec intérêt les résultats de ses travaux.

Je crois savoir que le deuxième rapport du Groupe est sur le point d'être publié. C'est pourquoi nous ne considérons pas la résolution 76/264 comme une fin en soi, mais plutôt comme le début d'une attention et d'efforts internationaux plus grands pour traiter la question de l'insécurité alimentaire mondiale. Nous espérons que la question de la sécurité alimentaire et les défis qui y sont associés recevront l'attention nécessaire au cours du débat de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. C'est ce que nous voulons voir. Aucun problème mondial ne me semble mériter plus d'attention que celui-ci, et rien ne me paraît plus urgent que de veiller à ce que chaque être humain ait un accès garanti à une alimentation décente. Il est essentiel d'éliminer la faim et de continuer d'avancer vers la réalisation de l'objectif 2 de développement durable, que nous avons tous adopté il y a quelques années.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 26 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Rapports du Bureau

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 117 a) de l'ordre du jour à sa 35^e séance plénière, le 16 novembre 2021. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le rapport du Bureau, il sera nécessaire de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 117 a) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé (décision 76/506 B).

Point 117 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

- a) **Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/516/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position. Au paragraphe 5 du rapport, la Commission recommande que l'Assemblée générale nomme Evgeny Kalugin (Fédération de Russie) membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 21 août 2022 et expirant le 31 décembre 2023.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Evgeny Kalugin membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet le 21 août 2022 et expirant le 31 décembre 2023 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 117 a) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/76/L.56)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.56.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka a le plaisir de présenter le projet de résolution A/76/L.56, intitulé « Journée mondiale des herbiers marins », à l'Assemblée pour examen au titre du point 15 de l'ordre du

jour. Nous remercions les délégations de leur collaboration constructive tout au long des consultations intergouvernementales, qui permettra que ce projet de résolution soit adopté par consensus aujourd'hui. Nous remercions également les États Membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Les herbiers marins sont un des écosystèmes marins les plus précieux au monde, occupant une superficie d'environ 300 000 kilomètres carrés répartis sur 159 pays et six continents. Ils présentent une multitude d'avantages fondamentaux dans les domaines environnemental, économique et social, le principal étant leur énorme capacité de piéger le carbone, et contiennent près de 18 % du carbone stocké dans les océans. Leur capacité de piéger le carbone dépasse celle des forêts tropicales, ce qui fait de la restauration et de la conservation des herbiers marins un élément crucial de nos efforts d'adaptation et d'atténuation en ce qui concerne les effets néfastes des changements climatiques. Les herbiers marins jouent un rôle vital, notamment en stabilisant le plancher océanique et en soutenant leur écosystème par la fourniture de nourriture et d'un abri à un certain nombre de créatures marines, notamment des espèces de poissons pêchées à des fins commerciales ou récréatives, des tortues, des dugongs et des lamantins. Les herbiers marins préviennent également l'érosion du littoral, et c'est une des raisons principales pour lesquelles Sri Lanka, un État côtier, présente ce projet de résolution.

C'est également un fait que les herbiers marins sont en train d'être détruits à un rythme effréné en raison de l'activité humaine. Le développement côtier, la pollution et certaines activités de pêche font partie des principaux facteurs qui contribuent à la destruction de cet environnement marin délicat. Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé *Herbiers marins : un poumon vert inestimable pour la planète et l'humanité* indique que 7 % de cet habitat marin essentiel disparaît chaque année, l'équivalent d'un terrain de football toutes les demi-heures.

Ma délégation se félicite donc que nous accomplissions ce modeste pas en avant vers la conservation des herbiers marins, en collaboration avec les autres États Membres de l'ONU, en adoptant ce projet de résolution visant à proclamer le 1^{er} mars Journée mondiale des herbiers marins. Nous espérons que cette avancée, modeste mais importante, contribuera à éveiller les consciences sur la nécessité de conserver et de restaurer les écosystèmes des herbiers marins, qui font partie

intégrante de notre cheminement vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous remercions de nouveau tous les coauteurs et toutes les délégations qui ont collaboré avec nous durant les consultations afin de parvenir à un consensus sur le projet de résolution. Nous tenons également à remercier la World Seagrass Association (Association mondiale des herbiers marins) de l'appui et des encouragements fournis tout au long de ce processus. Nous appelons tous les États Membres à appuyer et à adopter ce projet de résolution par consensus.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.56, intitulé « Journée mondiale des herbiers marins ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.56, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Chine, Costa Rica, Cuba, Fédération de Russie, Guyana, Indonésie, Madagascar, Maldives, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Sénégal, Seychelles, Singapour et Timor-Leste.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.56 ?

Le projet de résolution A/76/L.56 est adopté (résolution 76/265).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

Point 78 de l'ordre du jour (suite)

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Rapport de la Cinquième Commission (A/76/838)

Projet de décision (A/76/L.46)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences du projet de décision A/76/L.46 sur le budget-programme est publié sous la cote A/76/838.

Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour, qui va présenter le projet de décision A/76/L.46.

M. Khng (Singapour) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ambassadrice Rena Lee, Présidente de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, j'ai l'honneur de présenter le projet de décision A/76/L.46, sur la convocation d'une cinquième session de la conférence.

Dans sa résolution 72/249 du 24 décembre 2017, l'Assemblée générale a décidé que la conférence se réunirait initialement pour quatre sessions. La quatrième session de la conférence s'est tenue du 7 au 18 mars 2022, après avoir été reportée à deux reprises en raison de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19). À l'issue de la quatrième session, la conférence a estimé qu'une session supplémentaire devait être organisée dans les meilleurs délais pour progresser, et a prié la Présidente de la conférence de faire le nécessaire à cette fin.

Le projet de décision A/76/L.46 est fondé sur la recommandation de la conférence, qui a été adoptée par consensus. Il propose que l'Assemblée générale

décide de convoquer la cinquième session de la conférence pendant 10 jours ouvrables en août 2022 avec tous les services de conférence nécessaires, notamment en matière de documentation, de réunions parallèles, d'heures supplémentaires, de diffusion sur le Web, de couverture des réunions et de communiqués de presse, pendant toute la durée de la conférence. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de décision sans le mettre aux voix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/76/L.46, intitulé « Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/76/L.46 ?

Le projet de décision A/76/L.46 est adopté (décision 76/564).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 78 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.